

CAS PRATIQUE

Au mois de février 2009, cinq immigrants illégaux morts et le même nombre de moribonds furent découverts dans un container dans la ville portuaire de Cork, au sud de l'Irlande. Les enquêtes policières manifestèrent que le container était arrivé en Irlande dans un navire en provenance de la Belgique. Ils se mirent en contact avec la police belge et une enquête commune fut initiée.

Au début, il n'était pas clair d'où étaient originaires les immigrants quoiqu'il semblait être turcs. Les survivants se trouvaient dans de très mauvaises conditions physiques et étaient incapables de faire une déposition. De même, il n'était pas clair que l'Irlande fût la destination finale de leur voyage. Des indices laissaient supposer que le Royaume-Uni était leur destination finale de fait. L'on ignorait, également, la manière et le lieu où ils ont embarqué dans le container. Ledit container était, de plus, italien mais il avait été transporté en train à Munich (Allemagne) et de là, en camion, à Ambers (Belgique) où il fut finalement embarqué au bord d'un navire à pavillon hollandais et dont la destination finale était l'Irlande.

A posteriori, l'on apprit que certains immigrants avaient voyagé depuis la France jusqu'à Ambers et étaient arrivés à un accord –ils avaient payé au préalable 8 000 euros chacun- pour faciliter leur entrée illégale au Royaume-Uni. La connexion avec la France ne fut pas évidente au début de l'enquête mais elle fut découverte plus tard en conséquence de l'information transmise par la Police Belge.

L'on ne connaît pas le lieu où décédèrent les immigrants. Il est possible que cela arriva en Belgique ou même, pendant le trajet jusqu'en Irlande en haute mer ou dans les eaux britanniques.

QUESTIONS :

En base à cette information fournie, où les délits commis par cette organisation criminelle devraient-ils être poursuivis ? En Irlande, en Belgique, au Royaume-Uni, en Hollande, en Allemagne ou en Italie ?

Serait-il possible de juger séparément certains des délits commis ?

A quelle phase de l'enquête doit-on aborder la détermination de la juridiction compétente ? Comment l'enquête doit-elle être menée ?